

## DIRIGEANT FUNERAIRE / GESTIONNAIRE DE CHAMBRE FUNERAIRE ou MORTUAIRE, et CREMATORIUM

Le contenu de cette formation répond aux exigences réglementaires telles que définies par les décrets 2020-648 du 27 mai 2020 et de l'arrêté ministériel de cette même date en application des lois 93-23 et 2008-1350.

Durée  
**10 jours / 70 heures**

Tarif  
**1800€ TTC**

### PUBLIC VISE

Formation ouverte à **tout public**, demandeur d'emploi ou salarié, se destinant à une profession de dirigeant funéraire au sein d'une entreprise de Pompes Funèbres, d'une régie ou d'une association.

### PREREQUIS

**Être titulaire du diplôme de conseiller funéraire**, maîtrise de la langue française, le sens de l'écoute, la rigueur, l'empathie, un équilibre psychologique.

### MODALITES ET DELAI D'ACCES

**Entretien** avec analyse des besoins au plus tard 15 jours avant la formation

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Un formateur funéraire conjuguant ingénierie de formation et expérience métier,  
Salle de formation équipée de paperboard et vidéoprojecteur  
Power point

### ACCESSIBILITE HANDICAPE

Conformément aux lois n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, nous veillons à l'accessibilité des personnes atteintes d'un handicap, sujet abordé lors de l'entretien préalable à l'inscription et prenons soin d'**apporter une solution adaptée au cas par cas**.

### OBJECTIF DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure de :

- Superviser une entreprise de pompes funèbres, un crématorium ou une chambre funéraire
- Coordonner une équipe funéraire
- Maîtriser les aspects financiers et comptables obligatoires

### CONTENU DE LA FORMATION

- Comptabilité : tenir sa comptabilité, les options de gestion, connaissance du bilan et compte de résultat
- Droit fiscal et droit des sociétés : les choix stratégiques d'une entreprise de services funéraires
- Droit du travail et gestion des ressources humaines : rappel des grandes règles du droit du travail, connaissance de l'inspection du travail et des prud'hommes
- Droit de la consommation et droit de la concurrence
- Gestion du personnel et le management d'une équipe
- Connaissance de la convention collective professionnelle
- Obligation du cadre dirigeant : RSE, RGPD, médiateur de la consommation
- Usage d'internet et dématérialisation

### SATISFACTION ET EVALUATION

- Evaluation des compétences sous forme de **QCM à l'issue de la formation**.
- Suivi des présences au moyen d'une **feuille d'émargement** signée tout au long de la formation
- Remise d'une **attestation individuelle de formation** au terme de la formation.
- **Evaluation à chaud**, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation.
- **Evaluation à froid**, 6 mois après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail